

Plaine des sports de la Bécatière

Dans le cadre de l’aménagement de cette zone, la consistance des travaux et la répartition des pratiques sera la suivante :

Jardins familiaux :

Création de jardins familiaux (entre 100 et 120 m² chacun)

* Abri 4m², bac de récupération d’eau, composteur individuels
* Clotures simple torsion
* Placette et point rencontre d’entrée

Parking :

Création de deux parkings en amont et en aval du projet

* Surface en enrobé, bicouche ou minéral
* Eclairage
* Récupération des eaux pluviales (grilles ou noue étanchées)
* Place de stationnement de bus

Terrain de Football :

Un terrain de grands jeux en gazon naturel d’emprise 117x73m au minimun incluant un éclairage catégorie E5 pouvant évoluer en E4.

Un terrain d’entrainement pour le football à 9 en revêtement synthétique avec une emprise de 65x50m minimum avec un éclairage. Cette espace pourra accueillir un bassin de rétention sous la surface.

* + Un bloc vestiaire sanitaire (hauteur 2.50m minimum) comprenant un nombre suffisant de vestiaires avec douches pour les joueurs et arbitres permettant la pratique simultanée sur les deux terrains (5 vestiaires joueurs, 1 vestiaire arbitre). Des locaux de rangements, bureaux, sanitaires publics viendront en compléments. Des tribunes (hauteur 7.00m minimum) pourront être ajoutées à cette structure.

Tennis :

Quatre terrains de tennis sont à prévoir. Ils permettront une évolution possible à terme, de couverture pour deux d’entre eux (hauteur 8.00m). Un mur de frappe pourra s’inclure dans le projet.

Un bâtiment espace de vie/vestiaires (hauteur 2.50m minimum) intégrera cette zone. Il intégrera des sanitaires et douches. Des espaces locaux de rangement et bureaux.

Espace de glisse :

L’espace de glisse devra être en accès libre et sera composé au minimum d’un bol et de surfaces avec obstacle permettant la pratique des différentes activités dédiées. Le revêtement sera du béton.

Piste de BMX :

La piste devra avoir un développé de 300ml minimum et devra répondre à la réglementation des pistes de BMX. Les virages comprendront des parties en enrobés permettant ainsi une durabilité plus importante.

Un bâtiment (hauteur 3.50m minimum) viendra en accompagnement de la structure afin de permettre l’organisation de compétition. Il sera composé d’un local technique, de bureaux et de vestiaires.

Parc :

Le parc devra permettre une déambulation libre à vélo ou pédestre (une voie traversante permettra de relier la partie haute et la partie basse du projet). Des accès de services pourront être mis en place. Il sera composé de :

Cheminement en stabilisé

Parcours de santé

2 aires de jeux

Fontaines disséminées sur la parcours

Squares / Placettes

Fourreaux d’éclairages

Local matériel :

Un local matériel R+1 avec une hauteur minimum de 5.50m sera mise en place à l’entrée du complexe. Elle sera une surface de 80m2 ;

Habitation gardien :

Une habitation gardien R+1 avec une hauteur minimum de 5.50m sera mise en place à l’entrée du complexe. Elle aura une surface de 80m².